

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 24 mars 2015**

Le 24 mars 2015 le Conseil Municipal de la commune de Belpech s'est réuni sous la Présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Etaient présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BELONDRADE Sandrine (a donné pouvoir à Sylviane MAURETTE), ARMENGAUD Pierre

Absent : BOURGEOIS Bruno.

Madame VILESPY Estelle a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Avenant n° 1 marché signalisation

**Ordre du jour** conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

- BUDGET PRINCIPAL
  - Vote du Compte Administratif 2014
  - Approbation du compte de gestion 2014
  - Affectation du résultat
- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
  - Vote du Compte Administratif 2014
  - Approbation du compte de gestion 2014
  - Affectation du résultat
- SSOEMN : demande autorisation passage pour travaux
- Avis sur l'adhésion au SYADEN de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère
- Demandes de subventions
- Vente de chemins
- CCAS
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 17 décembre 2014.

Aucune observation n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

- BUDGET PRINCIPAL

Vote du Compte Administratif 2014

*Fonctionnement :*

Dépenses :	999 728,31 €
Recettes :	1 175 649,25 €
Résultat de l'exercice :	175 920,94 €
Résultat reporté	1 234 406,29 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>1 410 327,23 €</b>

*Investissement :*

Dépenses :	638 963,31 €
Recettes :	849 218,06 €
Résultat reporté	- 265 166,79 €
<b>Solde d'exécution :</b>	<b>- 54 912,04 €</b>

Restes à réaliser dépenses :	98 294,86 €
Restes à réaliser recettes	135 100,00 €
<b>Solde</b>	<b>36 805,14 €</b>

SOLDE GLOBAL : -18 106,90 €

Les comptes présentés ne soulèvent pas d'observation particulière. Régine ROUZES s'interroge par rapport à la consommation électrique qui est toujours croissante.

- Il est rappelé que la cantine représente un gros poste ( pour la première fois sur une année entière) avec pour l'année 2014, 49 573 Kw. Frédéric FONTES avait contacté l'entreprise EGA qui avait réalisé l'installation de ce bâtiment. Certains réglages ont été faits (chauffage). L'entreprise a proposé de positionner des compteurs afin de vérifier point par point l'ensemble des installations de ce bâtiment. Cette proposition sera étudiée.
- Certaines installations ont été changées (éclairage tennis et Las Pauzos) et devraient avoir une consommation moindre. Les éclairages publics « boules » seront remplacés par tranche comme prévu par des éclairages plus économiques.
- Pierre VIDAL précise que la consommation électrique sur l'ensemble de la commune ramenée à l'habitant est inférieur au ratio national.

Après lecture des dépenses et des recettes de l'année 2014 et des reports de l'année 2013, comme indiqué ci-dessus, hors de la présence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget principal 2014

Approbation du compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2014 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; vote à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget principal.

Affectation du résultat

Le solde global d'investissement faisant apparaitre un montant négatif de **18 106,90 €** (la prévision budgétaire était de : 1 041 379,75 €), il y a lieu d'affecter cette somme du résultat de fonctionnement en investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la répartition du résultat de fonctionnement comme indique ci-dessous :

1068 : affectation du résultat	18 106,90 €
002 : résultat de fonctionnement reporté	1 392 220,33 €

- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vote du Compte Administratif 2014

*exploitation :*

Dépenses :	45 405,44 €
Recettes :	61 035,93 €
Résultat de l'exercice :	15 630,49 €
Résultat reporté	141 985,21 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>157 615,70 €</b>

*Investissement :*

Dépenses :	39 175,97 €
Recettes :	73 328,34 €
Résultat :	34 152,67 €
Résultat reporté :	4 513,77 €
Résultat global :	38 666,44 €

Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Solde :	0 €
Solde global :	+ 38 666,44 €

Après lecture des dépenses et des recettes de l'année 2014 et des reports de l'année 2013, comme indiqué ci-dessus, hors de la présence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget annexe assainissement 2014

Approbation du compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2014 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; vote à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget d'assainissement.

Affectation du résultat

Le solde global d'investissement faisant apparaître un montant positif de **38 666,44 €**, il n'y a pas lieu d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la répartition du résultat de fonctionnement comme indique ci-dessous :

1068 : affectation du résultat	0 €
002 : résultat de fonctionnement reporté	157 615,70 €

- SSOEMN : demande autorisation passage pour travaux

Après avoir précisé que le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire couvre le tiers Ouest du Département de l'Aude en matière d'adduction d'eau potable, Frédéric FONTES expose que dans le cadre de son plan d'action de réduction de pertes en eau potable, ce syndicat projette la pose de comptage sur les canalisations afin de procéder à la vérification du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable.

Certains de ces comptages se situant sur le domaine public de la commune le Syndicat demande l'autorisation de passage afin d'effectuer ces travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer les autorisations de passage.

- Avis sur l'adhésion au SYADEN de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Dans sa séance du 23 juin 2014 le Conseil Communautaire avait donné son accord pour adhérer au SYADEN. Les communes membres de la CCPLM doivent se prononcer sur cette adhésion. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à cette adhésion.

- Avenant n° 1 marché signalisation

Suite aux conclusions plan de mise en accessibilité des voirie et espaces publics (PAVE), il avait été décidé de réaliser une première tranche de travaux concernant la signalisation.

- La pose des radars pédagogique a été effectuée. Monsieur le Maire précise que le radar situé route de Ladevèze ne fonctionne pas car la batterie est complètement déchargée du fait de sa non utilisation. Frédéric FONTES précise que l'achat d'un chargeur est très onéreux et que l'entreprise LFSign' doit effectuer la charge de cette batterie lorsqu'elle fera l'implantation de la signalétique dans le Village.  
Jean Christophe MARIO demande si tous les radars peuvent déclencher à la même vitesse minimum. En effet le radar situé Avenue de Garnac déclenche dès 20 km et les autres à 40 Km. Frédéric FONTES interviendra auprès de l'entreprise afin de procéder à ce nouveau réglage et demandera un déclenchement dès 20 km/h.
- Manque la signalétique à l'intérieur du village.

Après plusieurs réunions le projet a été modifié, des panneaux supplémentaires seraient nécessaires par rapport au projet initial afin d'avoir un projet cohérent.

#### Complément signalétique

42 lames 1000x90 simple face  
1 mât DN90 long. 2000 sans embase laqué  
42 Fixations bi mâts  
2 pareclose long. 2000

Total supplément 2 617,50 € H.T.

Marché initial :

Tranche Ferme :	12 670,00 € H.T. (radars)
Tranche Conditionnelle :	9 947,60 € H.T. (signalétique)

Supplément par rapport au marché : 2 617,50 € H.T.

Total marché : 25 235,10 € H.T.

Le conseil adopte à l'unanimité cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- Demandes de subventions

Certaines demandes de subvention concernant divers organismes ont été envoyées à la Mairie, Monsieur le Maire les soumet à l'approbation du Conseil Municipal afin de faciliter la préparation du budget 2015.

### Collège de Mazères :

Sylviane MAURETTE présente les deux demandes de participation aux séjours pédagogiques organisés par le Collège de Mazères. Elle précise que, après vérification auprès du collège, les sommes qui sont allouées sont bien versées à chaque famille et viennent en déduction de la cantine car les familles ont déjà payé les participations. Céline BENAZETH indique que la somme est bien mentionnée sur la facture.

Séjour au SKI : 17 enfants de Belpech  
Cout du séjour par enfant : 180 €

Séjour latinistes en Italie : 9 enfants de Belpech  
Cout du séjour par enfant : 264,50 €

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents décide d'allouer une participation de 20 € par enfant de Belpech participant au séjour au ski et 25 € par enfant de Belpech participant au séjour des latinistes en Italie

### Chambre des métiers de l'Aude :

Afin de poursuivre les objectifs d'amélioration de l'accueil et les équipements pédagogiques du CFA, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude sollicite notre soutien financier. Une subvention fixe annuelle de 150 € est appelée auprès de toutes les communes à laquelle s'ajoute une participation de 26 € par apprenti. Pour la commune de Belpech il n'y a pas d'apprenti cette année. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents cette aide financière.

### Ecole de Rugby de Mirepoix :

L'école de Rugby de Mirepoix souhaite organiser un tournoi de fin de saison à Port la Nouvelle et fait une demande de fonds pour réaliser ce projet. Un enfant de Belpech est inscrit à cette école de Rugby.

Ne pouvant s'engager à répondre favorablement à toutes les sollicitations des clubs extérieurs à Belpech, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis défavorable au financement de ce type de projet.

### Prévention routière :

La prévention routière demande une subvention de 150 € afin de lui permettre de poursuivre les actions menées auprès des collectivités locales et notamment la venue de la piste d'éducation routière à l'école primaire de Belpech.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention de 150 €.

- Vente de chemins

Monsieur le Maire a été sollicité pour l'achat de deux chemins desservant pour l'un Labourdette de Laffont et pour l'autre Ferran.

Monsieur le maire demande si l'assemblée est favorable et si elle l'autorise à lancer la procédure.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents. Les deux cessions seront menées en même temps afin de limiter les frais.

- CCAS

Le dossier est ajourné et sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

- Questions diverses

- Sylviane MAURETTE donne un compte rendu du conseil d'école du 17 mars 2015.  
Les enseignants sont satisfaits des équipements fournis par la mairie (photocopieur, vidéo projecteurs...)  
Au 25 février l'effectif de l'école était de 141 enfants inscrits.  
Les prévisions pour la prochaine rentrée sont de 136 élèves.
- L'opération brioche se déroulera du 30 mars au 6 avril. Sylviane MAURETTE assure le lien entre l'AFDAIM et les bénévoles de la commune. Certaines commandes sont déjà enregistrées grâce à la collaboration des associations et des administrations de la commune.
- Monsieur le Maire informe que l'élagage des arbres Avenue Charles de Gaulle est terminé et a été effectué par les employés communaux.  
En ce qui concerne l'élagage des grands axes (avenue du Pont de l'Hers, Avenue de Garnac), il a contacté le lycée agricole afin qu'il fasse une proposition de prix.
- Jean Christophe MARIO donne un compte rendu de la réunion du bureau du Syndicat de l'Hers :
  - Les travaux sur l'Estaut vont démarrer fin du printemps
  - L'entretien des berges de l'Hers qui étaient prévues initialement sur 4 tranches, vont être effectuées en 5 tranches, ce qui permettra de libérer de la trésorerie pour les travaux d'urgence.
- Céline BENAZETH rend compte de travail effectué pour le fleurissement du village :
  - Après avoir contacté le fleuriste du village plusieurs possibilités ont été étudiées, mais ils n'ont pas souhaité donner suite au projet par manque de moyens.
  - M. PER du « Bon Plan » a donc été recontacté et est venu sur place avec la commission. Un descriptif complet lui a été transmis dimanche, nous sommes en attente du chiffrage.
- Céline BENAZETH a recontacté Pole Emploi afin de mettre en place les permanences à Belpech.

Estelle VILESPY informe que l'ouverture des plis de la maison médicale est prévue pour le 27 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question Monsieur le Maire a levé la séance à 23 heures 00.